

Département : Savoie (73)

Commune : Motz

Nom de la zone de baignade : Plage du plan d'eau de la base de loisirs de Motz

Description de la zone de baignade

Nature : Petits galets et matériaux fins

Longueur : 160 m

Largeur : 75 m

Profondeur moyenne : NR

Profondeur maximale : 4 à 5 m

Date de surveillance : 30 juin au 30 août

Localisation du point de prélèvement :

Long : 5°49'51" – Lat : 45°56'02"

Fréquentation maximale : 11 090 baigneurs sur la saison estivale (juillet et août)

Équipements :

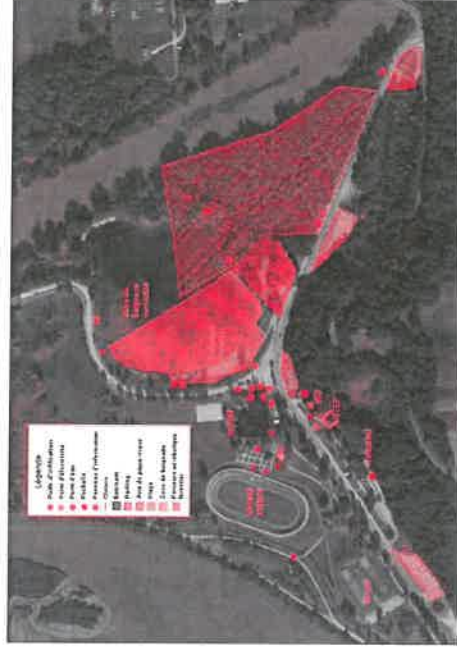
Restaurant, snack, toilettes, aire de jeux et de pique-nique, tyrolienne dans les arbres

Accessibilité aux animaux : Non

Autres activités : Pêche

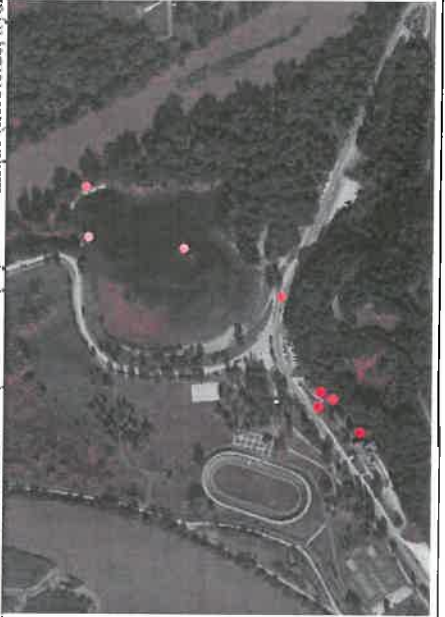
Zone riveraine : Pas urbanisée

Occupation des sols : Espaces verts artificialisés



Inventaire des sources potentielles de pollutions

Assainissement	Deux fosses toutes eaux et une mini station d'épuration avec rejet dans un puits perdu
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Activités nautiques	Pas de risque de pollution, engins motorisés interdits
Animaux sauvages	Déjections animales, prolifération bactérienne possible (cercaire...) mais non identifiée
Voie de communication	Pollution physico-chimique (herbicide, hydrocarbure...)



- Fosses toutes eaux
- Mini station d'épuration
- Puits d'infiltration
- Voie de communication
- Avifaune et faune
- Pollution nappe du Fier

Qualité du milieu aquatique

Qualité des eaux de baignade de 2008 à 2011 - ARS - Directive 1976				
Année	2008	2009	2010	2011
Nbre analyses	6	6	6	7
Qualité	Bonne	Moyenne	Bonne	Excellente

Qualité des eaux de baignade de 2008 à 2011 - ARS - Directive 2006				
Année	2008	2009	2010	2011
Nbre analyses	6	6	6	7
Qualité	Manque données	Manque données	Manque données	Excellente

Suivi de la qualité des eaux de la plage du plan d'eau de Motz.

La qualité de l'eau du plan d'eau de Motz est bonne à excellente en 2011 selon les deux directives.

Potentiel de prolifération algale : Pas de suivi

Potentiel de prolifération du phytoplancton : Pas de suivi

1. Déjections de la faune sauvage → permanent
2. Dysfonctionnements du système d'assainissement → probabilité inconnue
3. Pollutions chroniques de la nappe d'accompagnement du Fier → non quantifiable

Plan de Gestion – Calendrier des actions prévues

1. Poursuite du suivi bactériologique annuel (ARS) → de juin à septembre
2. Diagnostic du système d'assainissement (commune) → échéance non définie
3. Création d'une noue d'infiltration en bordure de voirie (commune) → échéance non définie
4. Suivi visuel de la qualité des eaux (surveillant de baignade) → juillet et août

Gestion des pollutions à court terme

En cas de pollution bactériologique avérée ou suspectée : fermeture de la plage. Après neutralisation de la source de pollution, réaliser des analyses de la qualité des eaux avant ouverture du site.

Entité responsable du site

URGENCE

Commune de Motz
Maire – 73 310 MOTZ
Tél : 04 79 63 71 70
E-mail : commune.motz@wanadoo.fr

SAMU : 15
POMPIER : 18
POLICE : 17
N° URGENCE : 112

Contacts et renseignements

Commune de Motz
Maire – 73 310 MOTZ
Tél : 04 79 63 71 70
E-mail : commune.motz@wanadoo.fr

Agence Régionale de Santé – Délégation de la Savoie :
Carré Curial Place François Mitterrand – 73018
CHAMBERY Cedex Tél : 04 56 11 08 28
E-mail : ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr